

CONCERTATION PRÉALABLE

Du 4 avril au 30 mai 2024

- **Projet de construction d'un établissement pénitentiaire dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), sur le territoire de la commune de Pau**
- Projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Projet de mise en compatibilité du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Pau

ATELIER PARTICIPATIF - 14 mai 2024

Déroulé de l'atelier thématique

- Propos introductifs et présentation du cadre de la rencontre
- **Présentation générale** du projet
- Session de **questions – réponses**
- **Atelier thématique :**
 - Accès vers et autour du site
 - Insertion paysagère et architecturale
 - Gestion des nuisances
- Restitution des travaux en atelier

Les intervenants



- Chef du bureau de l'immobilier



- Directeur de programme
- Chef de projet

PRÉSENTATION DU PROJET PÉNITENTIAIRE

Le programme des 15 000 places

PROGRAMME 15000

Plus de la moitié des chantiers seront livrés d'ici 2024 dont 10 en 2023



19 chantiers livrés



10 chantiers en travaux



5 chantiers en conception



10 chantiers en études d'offres



6 chantiers en études préalables

Au niveau national, 18 000 places brutes construites pour 3 000 places vétustes fermées

SAS CAEN
90 places
livraison 2022

CP CAEN-IFS
551 places
livraison 2023

CP YVELINES
700 places - livraison 2027

CD FLEURY-MÉROGUIS
406 places - livraison 2023

CP VANNES
550 places - livraison 2027

SAS LE MANS-COULAINES
90 places - livraison 2023

CP ANGERS-LES LANDES
850 places - livraison 2027

SAS ORLÉANS
120 places - livraison 2027

CP BORDEAUX-GRADIGNAN
600 places
- phase 1 livraison 2024
- phase 2 livraison 2026

CP PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
250 places - livraison 2027

CP HAUTE-GARONNE
615 places - livraison 2027

SAS MONTPELLIER
150 places - livraison 2022

CD PYRÉNÉES-ORIENTALES
515 places - livraison 2027

INSERRE PAS-DE-CALAIS
180 places - livraison 2025

QSL SAINT-MARTIN-BOULOGNE
50 places - livraison 2017

SAS MEAUX
180 places
livraison 2023

CP NORD FRANCILIEN
600 places
livraison 2027

CP DU NORD
700 places - livraison 2027

SAS LILLE
150 places - livraison 2027

INSERRE ARDENNES
100 places - livraison 2027

SAS CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
90 places - livraison 2027

INSERRE MEURTHE-ET-MOSELLE
100 places - livraison 2027

MA TROYES-LAVAU
476 places - livraison 2023

SAS COLMAR
120 places - livraison 2024

CP LUTTERBACH
520 places - livraison 2021

CP SEINE-ET-MARNE
1000 places - livraison 2027

SAS VALENCE
120 places - livraison 2023

CD COMTAT-VAENISSIN
400 places - livraison 2025

SAS AVIGNON
120 places - livraison 2023

CP LE MUY
650 places - livraison 2027

MA DRAGUIGNAN
504 places - livraison 2018

SAS TOULON
180 places - livraison 2024

CP AIX-LUYNES 2
735 places - livraison 2018

CP MARSEILLE
Baumettes 2
573 places
livraison 2017

Baumettes 3
740 places
livraison 2025

MA SEINE-SAINT-DENIS
706 places - livraison 2027

SAS NOISY-LE-GRAND
120 places - livraison 2024

QSL NANTERRE
92 places
livraison 2019

CP PARIS-LA SANTÉ
707 places - livraison 2019

CP VAL-DE-MARNE
800 places - livraison 2027

Nouvelle-Calédonie
CD KONÉ
120 places
livraison 2022

Guadeloupe
DAC SAIE-MAHAULT
300 places
livraison 2026

MA BASSE-TERRE
200 places
- phase 2 livraison 2024
- phase 3 livraison 2025
- phase 4 livraison 2027

Martinique
SAS DUCOS
120 places
livraison 2025

Polynésie française
CD PAPÉARI
410 places
livraison 2017

Wallis-et-Futuna
CP WALLIS ET FUTUNA
10 places
livraison 2026

Guyane
CMJ SAINT-LAURENT DU MARONI
495 places
livraison 2027

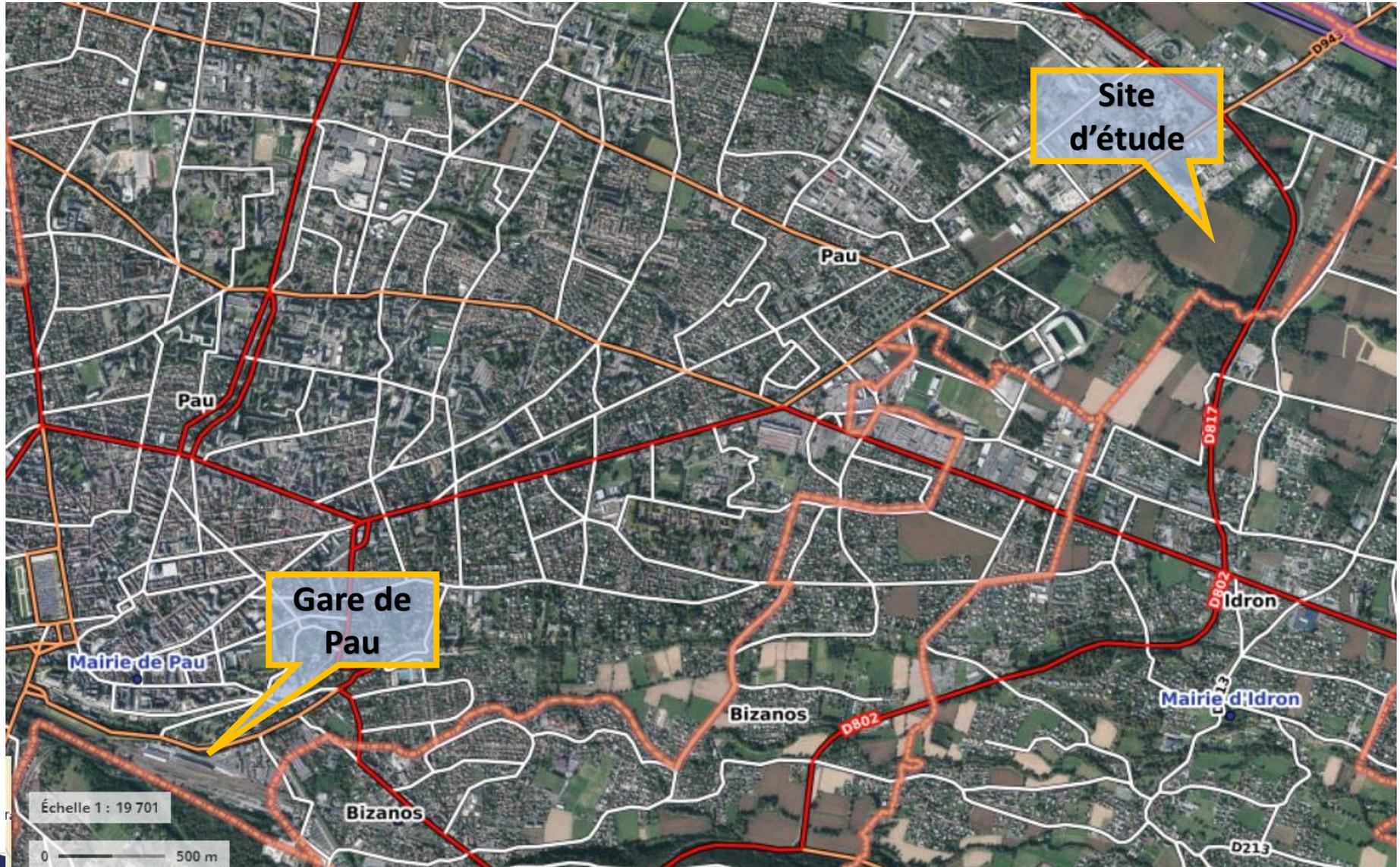
PHASES ACTUELLES DES PROJETS

- Livrés
- En travaux
- En conception
- En appel d'offres
- En études préalables

CD : Centre de détention
CMJ : Cité du ministère de la Justice
CP : Centre pénitentiaire
DAC : Dispositif d'accroissement de capacité
INSERRE : Innover par des structures expérimentales de responsabilisation et de réinsertion par l'emploi
MA : Maison d'arrêt
QSL : Quartier de semi-liberté
SAS : Structure d'accompagnement vers la sortie

Les chiffres renseignés sont exprimés en places brutes

Le site de Pau



Présentation du projet



Projet de 250 places en remplacement de la maison d'arrêt actuelle



Site d'étude de 19 Ha



Surface d'implantation nécessaire de 8,5 Ha

Coût global : 124 M € TTC

Livraison horizon 2027



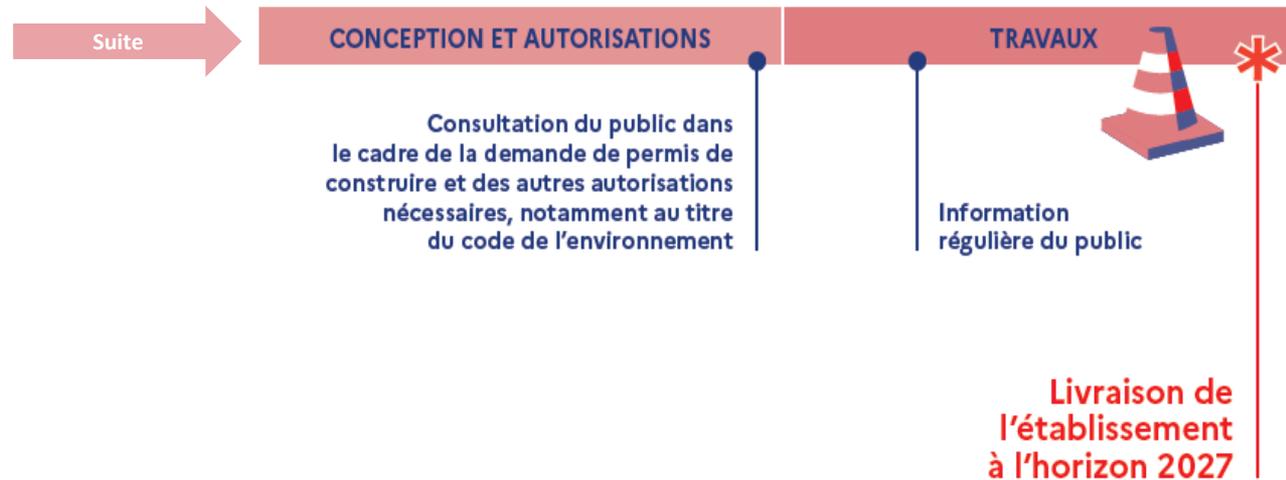
Mise en compatibilité nécessaire du PLUi de Pau agglomération et du SCoT du Grand Pau



Régimes de détention similaires à l'établissement actuel : quartier hommes, quartier femmes, quartier mineurs, quartier de semi-liberté



Les étapes du projet



LA PAROLE EST A VOUS

ANNEXES

L'ATELIER PARTICIPATIF

Objectifs et thématiques de l'atelier

- **Objectifs de l'atelier** : recueillir l'expertise d'usage des participants pour éclairer le maître d'ouvrage dans la conception et la réalisation du projet
- **Thématiques** proposées pour l'atelier :
 - Les accès vers et autour du site
 - L'insertion paysagère et architecturale
 - La gestion des nuisances

Déroulé de l'atelier

- **1 rapporteur par table**
- **Supports de travail**
 - Cartes à annoter
 - Grilles de contributions à remplir (1 par thème)
 - Dossier photos
- **Temps dédié à l'atelier** : 1h soit 15 mn par thématique + 20 mn de restitution à l'issue de l'heure d'atelier
- **Présence des porteurs de projet (APIJ & DAP)** pour accompagner les réflexions de chaque table et répondre aux nouvelles interrogations

CARTE

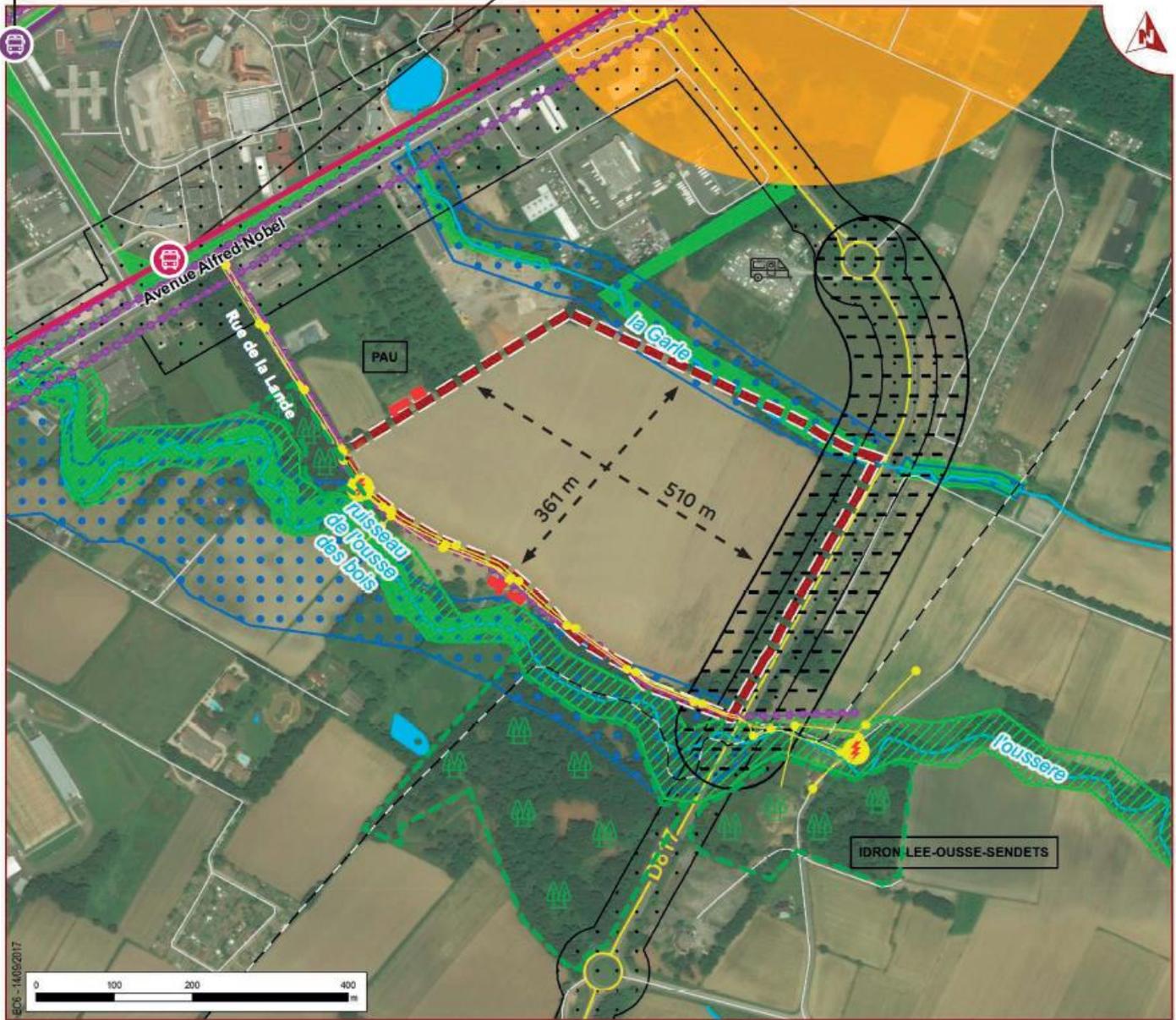
VUE AÉRIENNE PAR DRONE

PLUi

Environnement et accès

vers Lescar via centre-ville de Pau \longleftrightarrow bus T3 \longleftrightarrow vers Centre Scientifique Total (CST Jean Féger)
 vers la gare de Pau \longleftrightarrow bus 9 \longleftrightarrow vers Morlaas de Pau

-  Périmètre du site d'étude (19 hectares)
-  Limite communale
-  Bâtiments à proximité du site
-  Réseau hydrographique
-  Plan d'eau
-  Zone inondable
-  Site du réseau Natura 2000 - Zone spéciale de conservation
-  Espace vert protégé
-  Espace boisé classé
-  Zone gens du voyage
- Réseau routier:**
-  Départementale
-  Autre
-  Périmètre bruit
-  Zone d'inconstructibilité (75m)
- Servitude**
-  Servitude attachée au réseau
-  Réseau électrique
-  Poste électrique



ECS - 14/05/2017

Rond-point
Lémire (nord)



D817

D817

D817

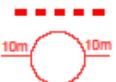
Chemin de la
Lande

Voie privée

Direction avenue
Alfred Nobel



Légende plan graphique PLUi

	Limite communale
	Bâti cadastre
	Parcelle cadastre
	Limite de zonage (<i>détail ci-dessous</i>)
	Zone soumise au risque inondation
	Linéaire artisanal, commercial et service de proximité
	Espace boisé classé
	Espace vert protégé
	Emplacement réservé
	Largeur de voie à élargir ou à créer (<i>information relative à l'emplacement réservé</i>)
	Marge de reculement
	Marge de reculement (point de départ)
	Bâti remarquable
	Bâti exceptionnel
	Grange – changement de destination
	Centre médico-social – changement de destination
	Périmètre d'attente d'un projet d'aménagement global

INSERTION PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE

Photomontage

Image non-contractuelle / plan de situation à titre indicatif



Hauteur du bâti 14.00 m env.

Hauteur enceinte 6.00m env.



Vue depuis le chemin de la Lande (distance au mur d'enceinte 285m et hauteur prise de vue 2.00m environ)

Photomontage

Image non-contractuelle / plan de situation à titre indicatif



Hauteur bâti 20.00m env.

Hauteur enceinte 6.00m env.

Vue depuis le chemin de la Lande (distance au mur d'enceinte 285m et hauteur prise de vue 2.00m environ)

Les paysages



Captures écran © Google



Vue depuis l'A64



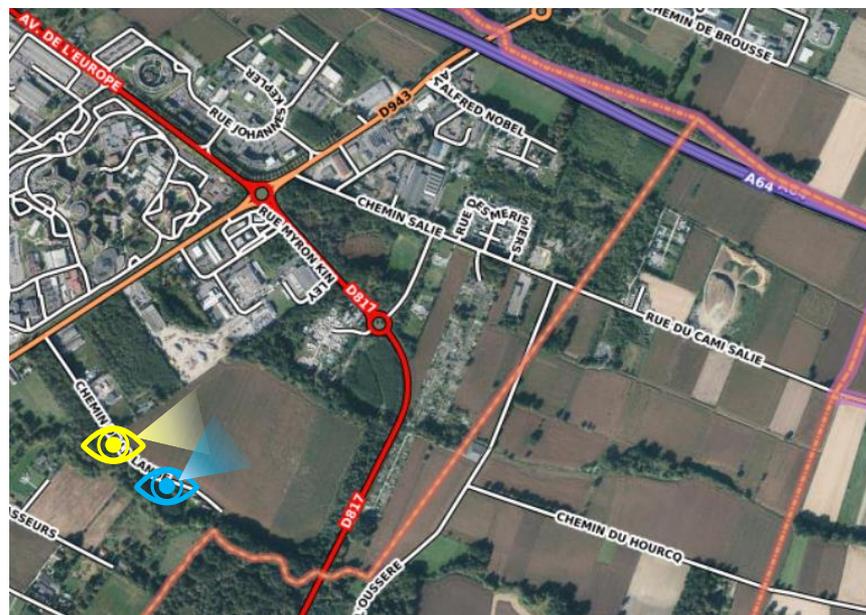
Vue des haies bocagères
depuis la RD 817

Les paysages

Vues depuis le chemin de la Lande



Captures écran © Google



Vues depuis l'avenue Alfred Nobel



Captures écran © Google

Exemples d'établissement pénitentiaire



Centre pénitentiaire de Lutterbach

Exemples d'établissement pénitentiaire



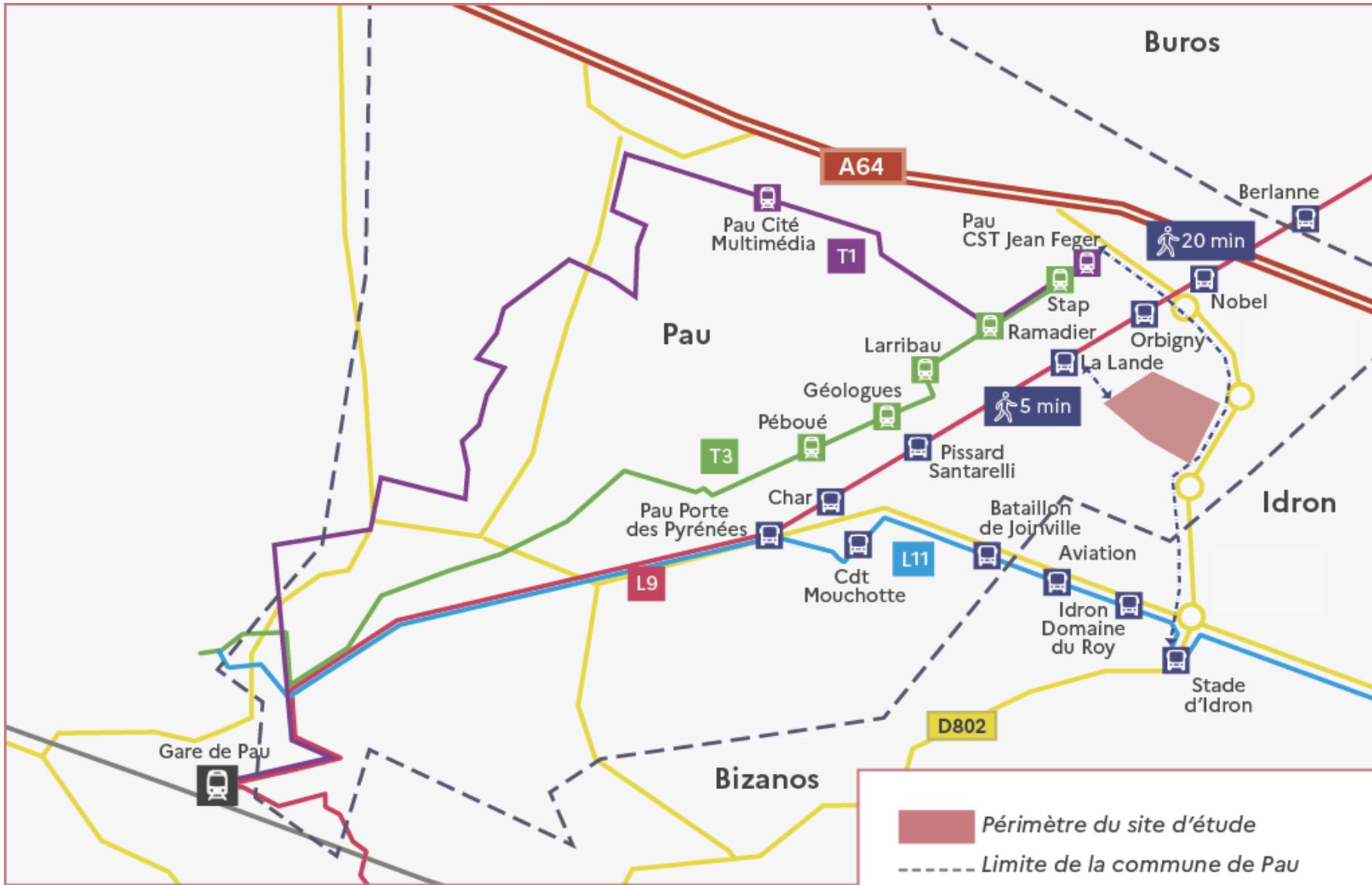
Centre pénitentiaire de Lutterbach

Exemples d'établissement pénitentiaire



Centre pénitentiaire de Draguignan

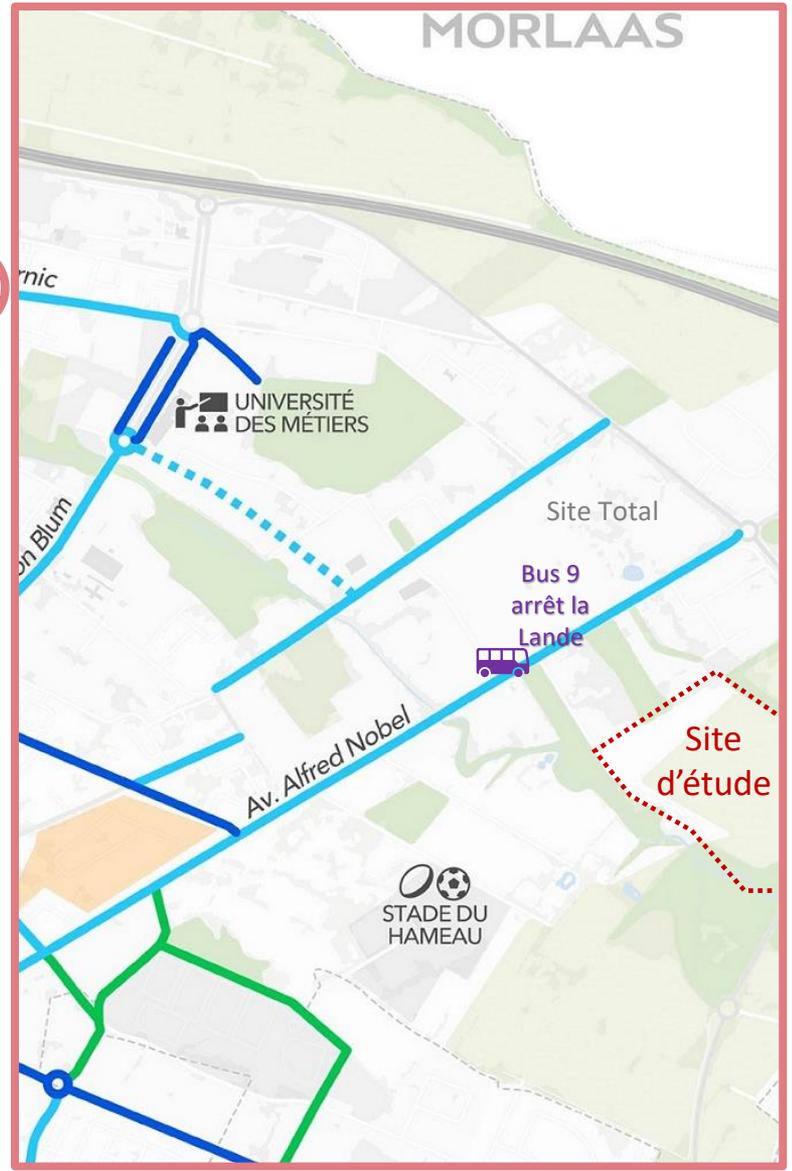
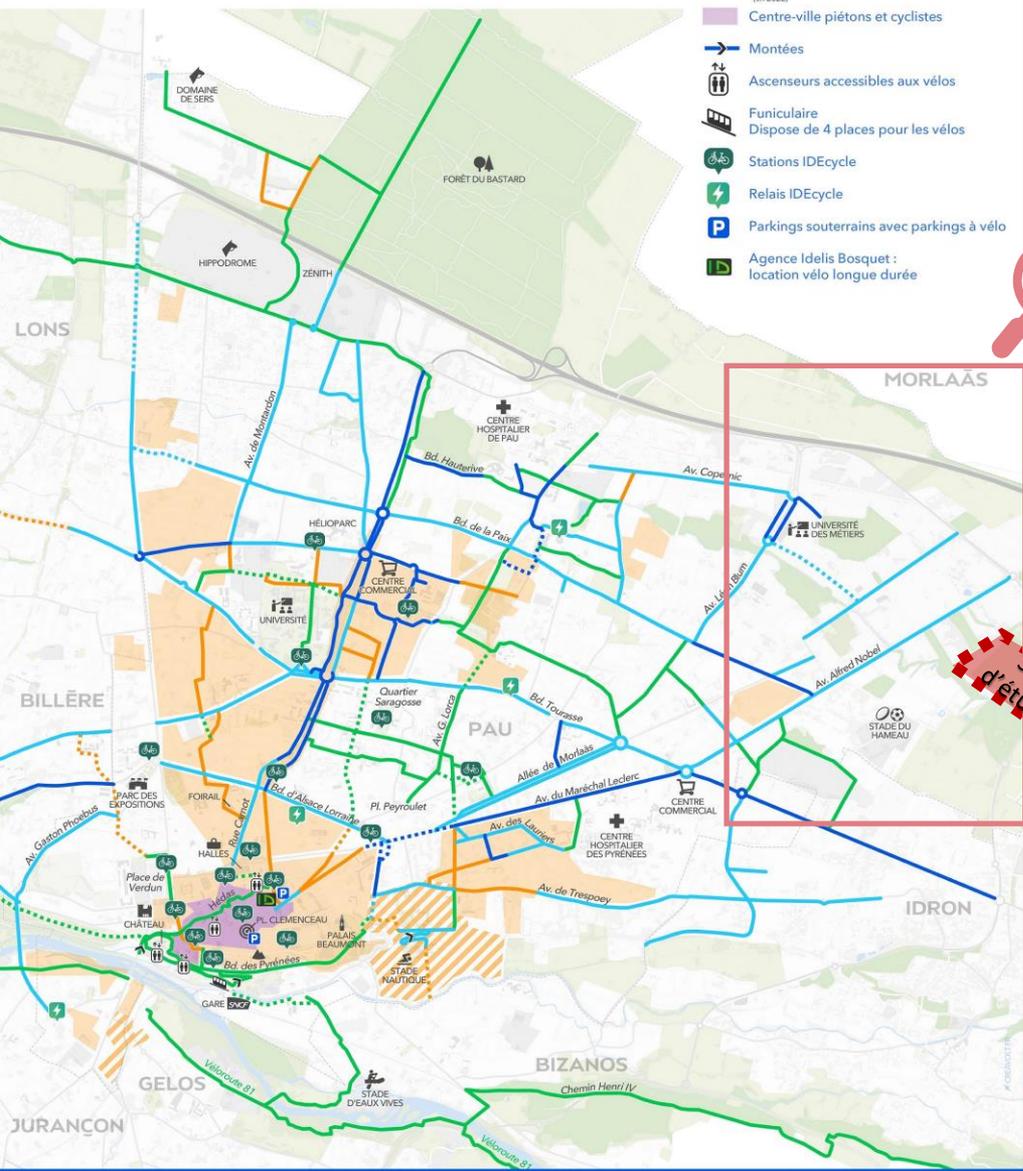
ACCES VERS ET AUTOUR DU SITE



- Périmètre du site d'étude*
- Limite de la commune de Pau*
- Temps de marche depuis la station*

À VÉLO DANS PAU

-  Pistes cyclables (en 2025)
-  Bandes cyclables (en 2025)
-  Voies vertes (en 2025)
-  Itinéraires en zone 30 (en 2025)
-  Zones 30 (en 2022)
-  Centre-ville piétons et cyclistes
-  Montées
-  Ascenseurs accessibles aux vélos
-  Funiculaire
Dispose de 4 places pour les vélos
-  Stations IDEcycle
-  Relais IDEcycle
-  Parkings souterrains avec parkings à vélo
-  Agence Idelis Bosquet : location vélo longue durée

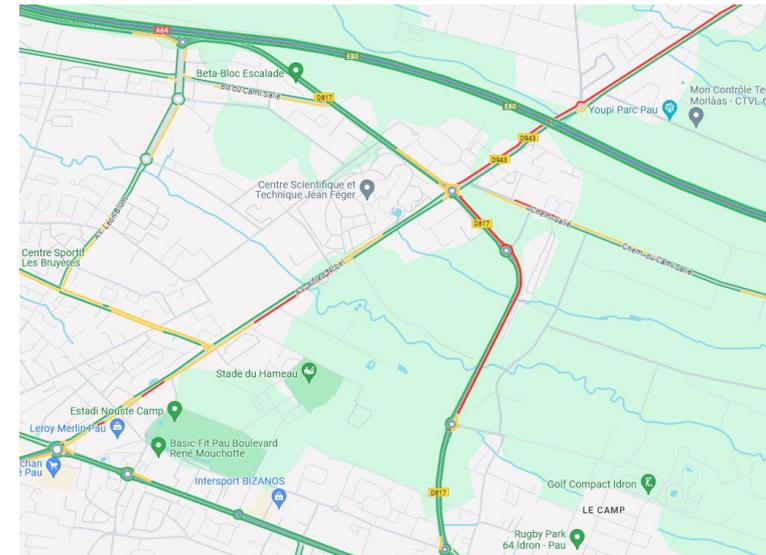


Trafic routier

- **Trafics modérés** sur les routes à proximité du site
 - TMJA (Trafic Moyen Journaliser Annuel) de 14 616 véh/j au niveau d'Idron sur la RD817 (2022) – avec 19 000 véh/jour au niveau de Pau et du giratoire Nobel/D943/D817
 - TMJA av Alfred Nobel, environ 12 000 véh/jour (2019).

- **Quelques congestions observées aux heures de pointes, notamment du matin,** sur la rocade, la RD943 et l'avenue Alfred Nobel

- **Une étude de trafic sera réalisée, en lien avec le Département et la communauté d'agglomération,** afin de s'assurer de la bonne prise en compte des dernières perspectives de développement du secteur en y intégrant notamment le projet d'établissement pénitentiaire.



Trafic « habituel » le mardi matin à 8h45 (Google Maps)

GESTION DES NUISANCES

Les nuisances

Les nuisances sonores

- **Mise à distance du bâti**
- **Orientation des cellules**
- **Étude** acoustique



Les nuisances lumineuses

- **Orientation des éclairages :**
 - Très directive
 - Principalement vers l'établissement
- **Intensité variable**, asservie au système d'alerte
- **Étude** sur les nuisances lumineuses



La sécurité

- **Moyens humains :**
 - Surveillance et présence accrues des forces de sécurité intérieure, si besoin
 - ELSP : Possibilité de procéder à des contrôles en dehors de l'enceinte pénitentiaire
- **Dispositions architecturales visant à éviter les évasions :**
 - Détenus maintenus en permanence (sauf Quartier semi-liberté) à l'intérieur de l'enceinte
 - Mise à distance du bâti
 - Abords principalement fréquentés par : **avocats, familles** de détenus et personnel pénitentiaire

Le déroulement des travaux

Engagement – Charte « chantier faible nuisance »

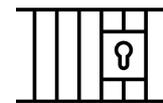
- Imposée au futur groupement de conception-réalisation
- Principes :
 - Informer et écouter le public et les riverains : panneaux d'information, boîte aux lettres, adresse mail, numéro vert de réclamation, information régulière des riverains, ...
 - Limiter les nuisances potentielles (trafic, acoustiques, visuelles, vibrations, olfactives, ...) et l'impact du projet sur l'environnement



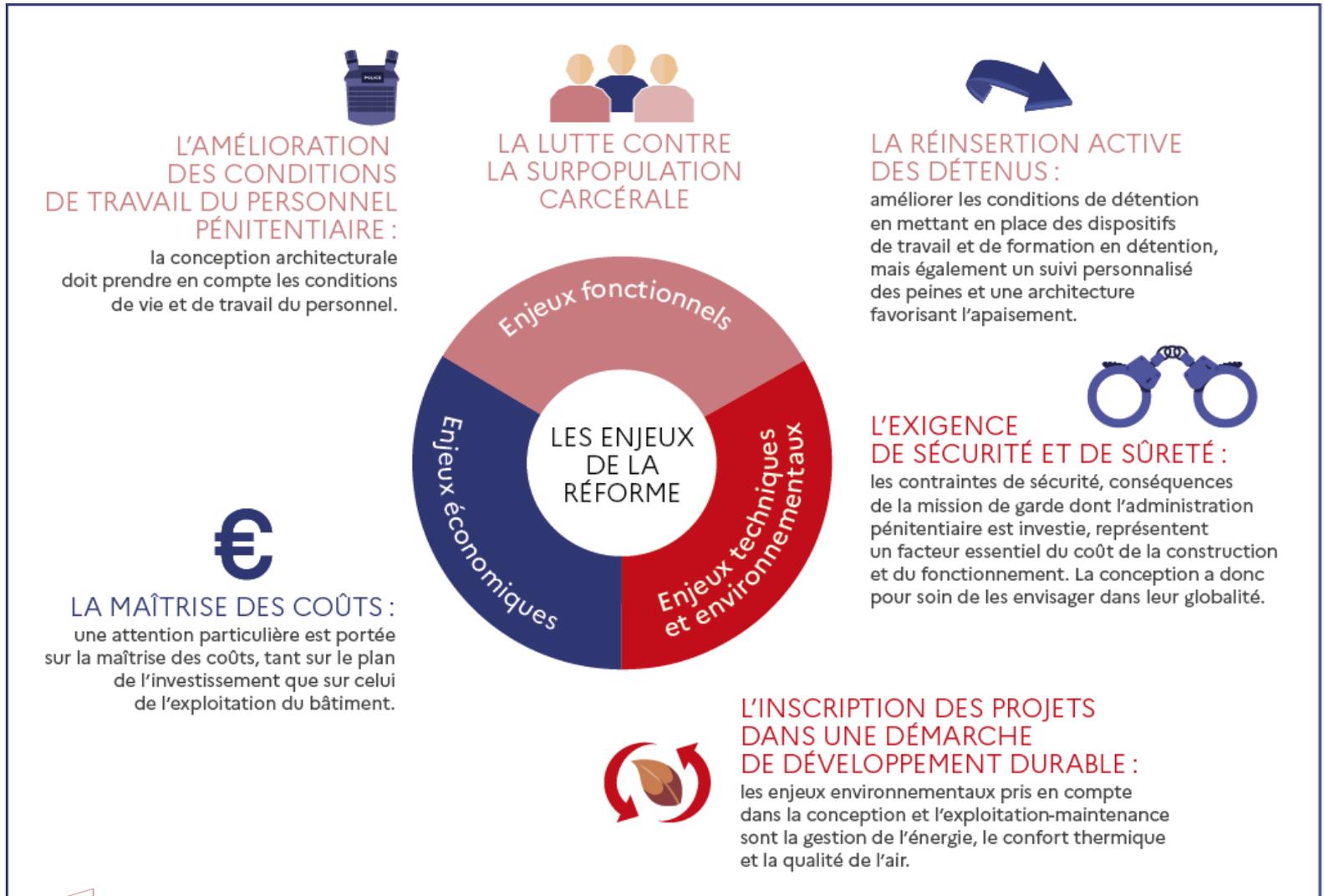
PLAN 15 000

Le cadre politique du projet

- Programme pénitentiaire présidentiel → Loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice
 - Création de 15 000 places de prison supplémentaires
 - Objectifs :
 - Assurer l'exécution effective et qualitative des décisions de Justice
 - Améliorer les conditions de travail des personnels
 - Améliorer la prise en charge des détenus
 - Résorber la surpopulation carcérale



Les objectifs majeurs



L'ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE ET LE SITE

Schéma type de fonctionnement d'un établissement pénitentiaire à sûreté adaptée

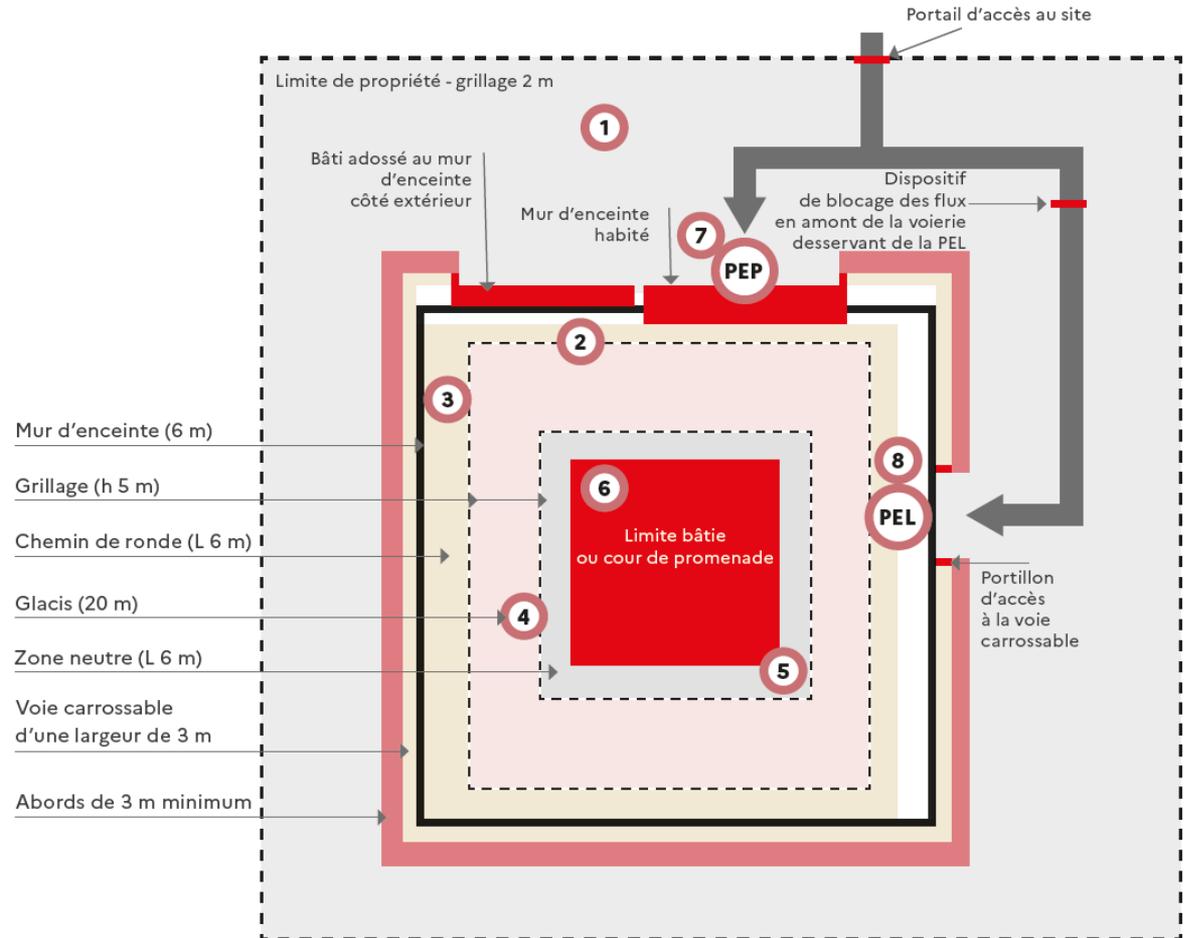
Un établissement à sûreté adaptée

- pas de miradors
- pas de filins anti-hélicoptères

2 entrées distinctes ou disjointes

- porte d'entrée principale
- porte d'entrée logistique

Internalisation du glacis



① Abords extérieurs

Protégés par un grillage de 2 m de hauteur, ils intègrent les parkings visiteurs et personnels ainsi qu'une voie carrossable large de 3 m.

② Enceinte pénitentiaire

Elle est délimitée par un mur continu de 6 m de hauteur (le mur d'enceinte) qui intègre deux points d'accès. Sa géométrie doit faciliter la surveillance et ne pas créer d'angles morts.

La zone en enceinte est composée de plusieurs espaces et fonctions :

③ Le chemin de ronde (6 m)

Il permet l'intervention des forces de sécurité intérieure et des pompiers, en plus des personnels de surveillance.

④ Le glacis (20 m)

Fermé par une clôture grillagée, il contribue à la sûreté en établissant une distance entre le mur d'enceinte et les espaces de détention.

⑤ La zone neutre (6 m)

Elle sépare le glacis de l'ensemble des bâtiments, cours de promenade et terrains de sport.

⑥ Les espaces de détention

C'est la zone carcérale proprement dite où sont situés les bâtiments d'hébergement, les locaux socio-éducatifs, les équipements culturels et sportifs, les ateliers, les locaux médicaux, etc.

Les espaces hors détention comprennent les locaux administratifs, le greffe, les parloirs, les locaux techniques, etc.

⑦ Porte d'entrée principale (PEP)

C'est l'entrée de l'établissement pour les piétons et les fourgons. Elle est tenue 24 heures/24 et doit être à la fois lisible et facile d'accès pour quelqu'un qui entre sur le domaine pénitentiaire.

⑧ Porte d'entrée logistique (PEL)

C'est l'entrée secondaire réservée aux véhicules de livraison et de service.

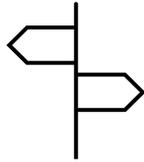
Le site de Pau

Nature du terrain / Foncier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surface importante de 19 ha ▪ Terrain plat ▪ Absence de surplomb ▪ Pas de contrainte d'évacuation ou de servitudes contraignantes ▪ En partie (majoritaire) propriété du Conseil départemental (12 ha) ▪ Mise en compatibilité du PLUi et du SCoT à prévoir
Transports et accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proximité des services publics associés et du tribunal de Pau (< 15 min) ▪ Proximité avec le réseau routier structurant (RD 817, RD 938, A64) ▪ Desserte en transports en commun existante à proximité du site ▪ Trajet court (< 30mn en transport en commun) depuis la gare de Pau ▪ Aménagement routier à prévoir
Environnement Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Boisements situés à l'est du site, en limite nord et à proximité du sud ▪ Évitement possible de l'ensemble des zones à enjeux identifiés mais impact probable du fait de l'aménagement routier
Environnement Milieu humain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éloignement des quartiers résidentiels, mais trois habitations mitoyennes ▪ Consommation de terres agricoles mais classées en Zone d'équipements publics au PLUi

LA CONCERTATION ET SES SUITES

Nos attentes vis-à-vis de la concertation

Raccordements et accès routiers



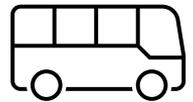
Positionnement / orientation de l'établissement pour réduire les nuisances



Modalités d'information et de participation du public après la concertation



Desserte en transports en commun



Aménagements paysagers et architecturaux hors enceinte



Déroulement des travaux afin de réduire les nuisances



Les suites de la concertation

Code de l'environnement :

- Août 2024 : **Bilan de l'APIJ** de la concertation

Code de l'urbanisme :

- Préalablement au dépôt du dossier d'enquête publique : **Seconde phase active de concertation** spécifique sur les MEC puis **Bilan de l'APIJ** de la concertation

BILANS

RÉUNION DE RESTITUTION

- Dresser le bilan de l'action de la concertation préalable avant l'enquête publique

- Obligatoire
- A l'issue de la concertation
- Porte sur un projet abouti
- Permet au public de :
 - S'informer sur le projet
 - Formuler des observations auprès d'un tiers indépendant : le commissaire enquêteur

ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédures et Indemnisations

	Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT)	Déclaration d'Utilité Publique (DUP)	Etude préalable agricole
Selon le code :	<i>Loi du 29 décembre 1892</i>	<i>Article 122-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique</i>	<i>Article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime</i>
Personnes concernées :	Propriétaires et exploitants	Propriétaires et exploitants	coopératives
Type d'indemnités :	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Individuelles, versées par année culturale ➤ Calculées selon le barème fixé par la Chambre d'Agriculture compétente 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Individuelles, fixées par un juge judiciaire ➤ Calculées selon le barème fixé par les Domaines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collectives ➤ Approuvées par la Commission de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)